

COMMUNIQUE DE PRESSE

Santé : campagne de vaccination automnale en Wallonie

La Wallonie lance officiellement sa campagne de vaccination automnale contre le COVID-19. Cette année encore, les citoyens auront le choix entre plusieurs options pour se faire vacciner.

Afin de se prémunir contre le COVID 19 en évitant le développement de formes graves de la maladie, la Wallonie organise une campagne de vaccination automnale, prioritairement, à destination des personnes les plus vulnérables, comme le préconise le Conseil Supérieur de la Santé.

Tout est en place : les professionnels de la santé sont informés, tant les médecins généralistes que les hôpitaux, et les vaccins COVID sont disponibles dans les pharmacies depuis quelques jours déjà. Toutefois, la Wallonie a souhaité attendre l'avis officiel du Conseil Supérieur de la Santé avant de communiquer vers le grand public. Cet avis est annoncé et reprend des recommandations analogues à celles de l'an passé : priorité aux groupes vulnérables et, pour les autres, au cas par cas avec l'avis du médecin traitant.

Notre volonté est d'informer et de couvrir au mieux l'ensemble du territoire wallon afin que chaque citoyen ait facilement accès à la vaccination.

Comment se faire vacciner ?

A l'instar de la campagne de vaccination de l'an dernier, plusieurs options s'offrent aux citoyens désireux de se faire vacciner :

- Chez un médecin généraliste
- Dans une pharmacie participante
- Par un.e infirmier.ère

La vaccination pour qui ?

Comme l'an dernier, aucune invitation ne sera envoyée. Il s'agit donc d'une vaccination proactive particulièrement recommandée pour

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes vivant dans un établissement de soins ou une maison de repos
- Les personnes avec un IMC égal ou supérieur à 40
- Les personnes immunodéprimées ou présentant des comorbidités
- Les personnes actives dans le secteur des soins, au sens large
- Les personnes vivant dans le même foyer qu'un patient sévèrement immunodéprimé (vaccination cocoon)

Pour les femmes enceintes, la vaccination se fera en concertation avec le médecin qui suit la grossesse.

Par ailleurs, une attention particulière doit aussi être accordée aux personnes entre 50 et 65 ans avec une consommation excessive d'alcool, de l'inactivité ou des antécédents de tabagisme.

Les deux vaccinations COVID et grippe peuvent être simultanées ou découplées. Dans ce dernier cas, il est préférable de recevoir d'abord le vaccin contre le Covid 19. Idéalement, le vaccin contre la grippe doit être administré entre le 15 octobre et le 15 décembre.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.jemevaccine.be

Quid des autres maladies respiratoires ?

Cette campagne de vaccination automnale constitue aussi le moment propice pour vérifier son statut vaccinal auprès de son médecin généraliste et d'envisager avec lui l'opportunité de se protéger contre d'autres maladies respiratoires et, notamment, le pneumocoque, le RSV (virus respiratoire Syncytial) et la coqueluche. Ces maladies peuvent entraîner des conséquences graves sur la santé des plus vulnérables, les nourrissons et enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes immunodéprimées.

Plus d'infos : www.vaccination-info.be

Contact presse

Lara Kotlar, Porte-parole
0475/94 70 41
lara.kotlar@aviq.be - presse@aviq.be



Agence pour une Vie de Qualité
Département Communication, Personnel et Organisation